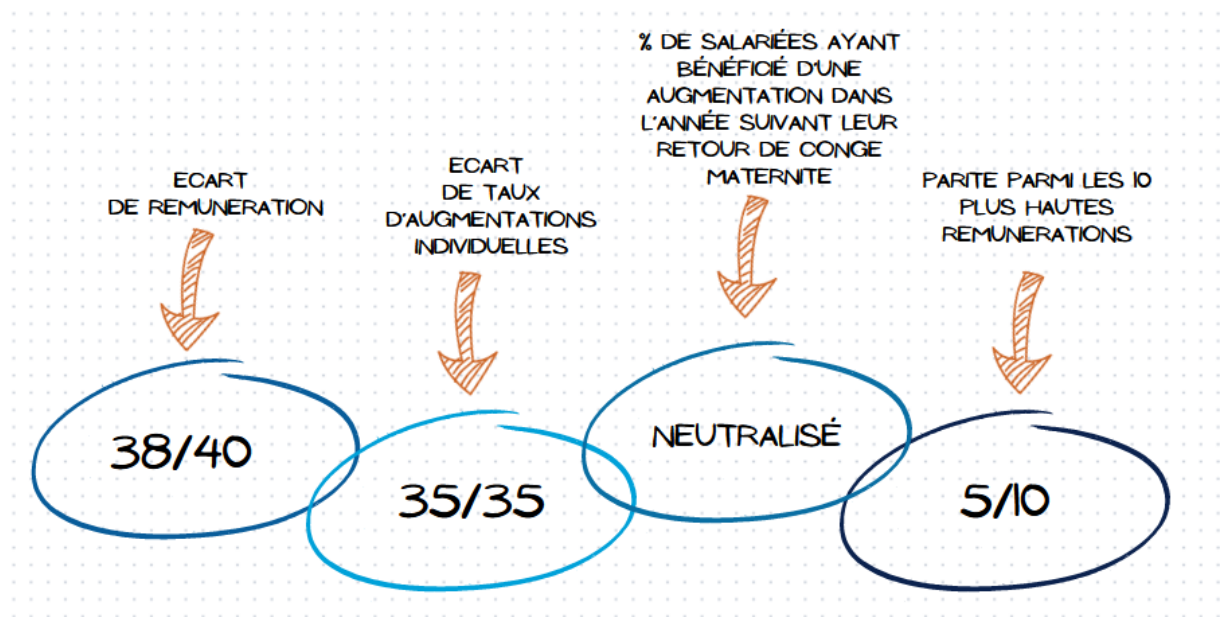


Index Egalité Professionnelle Femmes-Hommes 2023

92/100

Pour rappel, cet index est calculé à partir de quatre indicateurs :

1. Ecart de rémunération entre les F/H (Note maximale 40 points)
2. Ecart des augmentations individuelles entre les F/H (Note maximale 35 points)
3. Pourcentage de salariées augmentées après la maternité (Note maximale 15 points)
4. Parité entre les F/H parmi les 10 plus hautes rémunérations (Note maximale 10 points)



L'ABSA n'enregistre aucune augmentation à la suite d'un retour de congé maternité et ne peut donc pas être évaluée sur ce point

L'ABSA se donne comme objectif de progression de continuer à favoriser l'accès des hommes aux postes de direction-Encadrement et/ou paramédical.